

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Basse-Terre, le 17/02/2020

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA GUADELOUPE**

6, rue Victor Hugues
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05.90.81.45.38
Télécopie : 05.90.81.96.70

Ouvert du lundi au vendredi de 8 à 13 H
lundi, mardi et jeudi de 14 à 17 H

E20000002 / 97

M. le Maire
COMMUNE DE PETIT-CANAL
Hotel de ville
17 rue de l'église
97131 PETIT-CANAL

Dossier n° : E20000002 / 97
(à rappeler dans toutes correspondances)



COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Projet d'extension du cimetière de Petit-Canal

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Thomas PLOCOSTE, Président de la société KaruSphère, demeurant Résidence 22 les Quartiers Appt 2231 Le Raizet, LES ABYMES (97139) (tel : 0590 91 76 59 ; portable : 06 90 76 61 21) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjointe au greffier en chef,



Arsénia CETOL

N° d'ordre : 2020/876

Copie	Original	SERVICES		Copie	Original
		CABINET	P.A.T.E.S.T		
		POPULATION	P.A.J.E		
		P.A.C.A	R.H		
		C.d.E	FINANCES		
		C.C.A.S	P.M		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
GUADELOUPE

17 février 2020

N° E20000002 /97

LE PRÉSIDENT,

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 07 février 2020, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Petit-Canal demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet d'extension du cimetière de Petit-Canal ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret 93-245 du 25 février 1993 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Thomas PLOCOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Petit-Canal et à Monsieur Thomas PLOCOSTE.

Fait à Basse-Terre, le 17/02/2020



Le Président,

Didier SABROUX



Pour copie conforme
L'adjointe au greffier en Chef

Arsénia CETOL